

## **Pour aider les pays à faire face à la crise, le FMI remanie ses facilités de prêt**

FMI, Bulletin en ligne  
Le 24 mars 2009

- Le FMI annonce une refonte majeure de son cadre de prêt et de conditionnalité
- Ce cadre inclut une nouvelle ligne de crédit pour les économies performantes qui ont besoin d'une assurance
- Il accompagne la décision du FMI d'accroître nettement ses capacités de prêt.

### **Pour appuyer les pays pendant la crise économique mondiale, le FMI renforce ses capacités de prêt et a approuvé un profond remaniement de ses modalités de prêts; les montants sont maintenant plus élevés et les conditions adaptées aux points forts des pays.**

Le FMI a annoncé la création d'une nouvelle ligne de crédit modulable destinée aux pays dont les fondamentaux sont très solides et qui ont montré qu'ils étaient capables de mettre en œuvre de robustes politiques économiques. Une fois approuvés, ces prêts—qui peuvent être assimilés à une police d'assurance pour les pays dynamiques—peuvent être décaissés en totalité dès que le besoin se fait sentir, au lieu d'être subordonnés au respect d'objectifs, comme c'est le cas dans les programmes classiques appuyés par le FMI.

L'institution de 185 membres a aussi annoncé qu'elle doublerait les limites d'accès aux prêts non concessionnels, revaloriserait la facilité traditionnelle des accords de confirmation et simplifierait les conditions de prêts. Une réforme des instruments de prêt concessionnel en faveur des pays à faible revenu est aussi en cours.

« Ces réformes modifient profondément la panoplie dont dispose le FMI pour aider ses pays membres—ce qui est indispensable en cette période de crise mondiale , » a déclaré le Directeur général du FMI, M. Dominique Strauss-Kahn. « La plus grande souplesse de nos facilités de prêt ainsi qu'une simplification de la conditionnalité nous aideront à répondre avec davantage d'efficacité aux différents besoins de nos pays membres—notamment les pays en développement et à marché émergent—ce qui les aidera à surmonter la crise et à revenir à une croissance durable. »

### **Le sommet du G-20**

Les modifications ont été approuvées avant la réunion à Londres du Groupe des vingt grandes économies industrialisées et émergentes (G 20), au cours de laquelle les chefs d'État devraient envisager un accroissement substantiel des ressources du FMI, requis pour assurer aux pays que le FMI disposera de ressources suffisantes s'ils avaient besoin d'emprunter ou souhaitaient bénéficier d'une assurance.

Le Japon a déjà apporté au FMI une contribution supplémentaire de 100 milliards de dollars EU pour compléter les ressources susceptibles d'être prêtées par le FMI pendant la crise et l'Union européenne s'est engagée à verser 75 milliards d'Euros; ces efforts sont déployés dans la perspective du sommet du 2 avril. Avant l'annonce du Japon, le FMI était en mesure de prêter 250 milliards de dollars EU.

### **Les temps sont durs pour les économies émergentes**

Les pays en développement et à marché émergent se heurtent aux difficultés croissantes que cause la propagation de la crise économique mondiale avec l'assèchement du financement extérieur, la chute libre des exportations et la baisse des prix des produits de base. Alors que la crise se prolonge, la marge de manœuvre d'un nombre croissant de pays sera de plus en plus limitée. Des concours financiers de montant élevé du FMI peuvent amortir les coûts économiques et sociaux de ces perturbations de l'ordre mondial et aider à prévenir des crises de grande envergure si l'assistance est demandée à un stade précoce.

D'après les projections, l'activité mondiale devrait se contracter en moyenne de ½ à 1 % sur une base annuelle—la première baisse de cette ampleur depuis 60 ans, selon le FMI. La croissance mondiale devrait malgré tout enregistrer une modeste reprise l'année prochaine, mais elle dépend des mesures d'envergure qui seront prises pour stabiliser la situation financière, d'importants appuis budgétaires, d'une amélioration progressive des conditions de crédit, d'un redémarrage du marché immobilier aux États-Unis et du répit offert par la chute marquée des prix du pétrole et des autres produits de base.

Le FMI réagit en s'efforçant d'aider les pays touchés par la crise. Il a prêté 50 milliards de dollars EU, mais aura sans doute besoin de bien davantage. L'institution offre aussi des avis de politique économique et évalue les mesures prises pour lutter contre la crise.

Grâce à la refonte de ses facilités de prêt, le FMI sera à même d'affiner son aide aux pays alors que l'impact de la crise s'aggrave. L'un des objectifs de cette refonte est d'encourager les pays à faire appel au FMI sans tarder plutôt que d'attendre que leurs problèmes soient devenus insolubles.

« C'est une évolution majeure du cadre de prêt du FMI, » a déclaré le Premier Directeur général adjoint, M. John Lipsky. Les réformes sont aussi le produit d'un travail d'écoute des pays membres et de consultation d'une grande variété de parties prenantes. Elles préparent la voie à un travail plus efficace de prévention et de résolution des crises entre les pays et le FMI et accompagnent nos efforts actuels d'augmentation sensible de nos ressources globales de prêts. »

### **Principaux éléments de la refonte des prêts**

***Modernisation de la conditionnalité.*** Le FMI cherche à faire en sorte que les conditions dont ses prêts sont assortis soient centrées et convenablement adaptées aux points forts du cadre et des fondamentaux économiques, qui varient d'un pays à l'autre (les conditions de certains

prêts du FMI avaient été critiquées par le passé parce qu'elles n'étaient pas suffisamment axées sur les objectifs fondamentaux). Cette modernisation consistera à subordonner l'accès des pays aux ressources du FMI à un ensemble de critères de préqualification (conditionnalité prospective) et non plus aux modalités traditionnelles de la conditionnalité rétrospective. Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre des mesures structurelles dans le cadre des programmes soutenus par le FMI se fera désormais dans le contexte des revues périodiques des programmes, et non plus à l'aide de critères de réalisation structurels, qui disparaîtront de tous les accords approuvés par le FMI, y compris en faveur des pays à faible revenu.

***Ligne de crédit modulable (LCM).*** Le FMI introduit cette nouvelle ligne de crédit pour offrir aux pays membres dont les fondamentaux et les politiques sont très solides un financement substantiel qui peut être décaissé d'emblée. L'accès à la LCM étant réservé aux pays membres qui satisfont à des critères stricts d'admissibilité, les tirages sur cette ligne de crédit ne sont pas liés aux objectifs de politique économique convenus avec le pays. La souplesse de la LCM est assurée par le non-plafonnement de l'accès, les longues périodes de remboursement (3 ans  $\frac{1}{4}$  à 5 ans), les renouvellements sans restrictions et la possibilité de l'utiliser pour satisfaire des besoins de balance de paiement ou à titre de précaution.

***Renforcement des accords de confirmation.*** Les réformes accroissent aussi la souplesse des prêts aux pays qui ne sont pas nécessairement admissibles à la LCM et ont besoin d'une assurance similaire. Ces pays peuvent à présent compter sur de nouveaux accords de précaution de montant élevé (APME), un guichet de prêt normal. Tout comme la LCM, les accords de confirmation de précaution tiennent compte des circonstances particulières du pays et peuvent être décaissés en totalité en début de période selon la solidité des politiques économiques et le contexte extérieur du pays.

***Doublement des limites d'accès aux prêts.*** Les limites normales d'accès des pays sont doublées. Les nouvelles limites annuelles et cumulatives passent à 200 et 600% de la quote-part, respectivement. Ces limites supérieures assurent aux pays qu'en cas de besoin, ils auront accès à des ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins de financement.

***Simplification du barème des commissions et de la structure des échéances.*** Afin de créer les incitations appropriées pour les emprunteurs, le FMI entreprend aussi de réformer le barème des commissions et la structure des échéances de ses prêts.

***Simplification de la panoplie d'instruments de prêt.*** Certaines facilités qui n'ont pas été utilisées récemment, comme la Facilité de réserve supplémentaire, la Facilité de financement compensatoire et la Ligne de crédit à court terme, sont supprimées, les principales caractéristiques de la dernière étant reprises par la nouvelle Ligne de crédit modulable.

***Réforme des facilités de prêt à l'intention des pays à faible revenu.*** Le FMI modifie aussi les facilités de prêt destinées aux pays à faible revenu pour renforcer sa panoplie

d'instruments de financement à court terme et exceptionnel. Le FMI a pour but de doubler au minimum sa capacité de prêt en faveur de ces pays.

*Comments on this article should be sent to [imfsurvey@imf.org](mailto:imfsurvey@imf.org)*